

Réunica Autonomie

Une solution d'assurance dépendance très attractive

Plus Réunica

La prise en charge de la dépendance totale et partielle

Quel que soit le type de dépendance, la perte d'autonomie a des conséquences lourdes sur la vie de tous les jours, **Réunica Autonomie couvre à la fois la dépendance partielle et la dépendance totale.**



Plus Réunica

Les 4 actes essentiels de la vie courante

- S'alimenter
- Se déplacer dans son logement
- Se laver, se vêtir
- Se lever, se coucher, s'asseoir

Dépendance partielle
Impossibilité d'effectuer 2 des 4 actes essentiels de la vie courante

Dépendance totale
Impossibilité d'effectuer 3 des 4 actes essentiels de la vie courante

Pour toute information complémentaire
Contactez-nous au numéro Azur
08 10 10 37 37* ou au 01 40 22 37 37

* prix d'un appel local depuis un poste fixe

Le bénéfice d'une double expertise
En bénéficiant de l'expertise de Réunica, votre groupe de protection sociale, associée à celle de Groupama, leader français dans le domaine de la dépendance individuelle, en nombre d'assurés, vous vous protégez dans les meilleures conditions des conséquences matérielles d'une future perte d'autonomie.

Plus Réunica

Une rente mensuelle non imposable

Dès la reconnaissance⁽²⁾ de la dépendance partielle ou totale, Réunica Autonomie garantit le versement d'une rente mensuelle à vie pouvant aller jusqu'à 1 000 € selon le montant que vous avez choisi lors de votre adhésion. Cette rente bénéficie d'un régime fiscal avantageux puisqu'elle est non imposable.

Important :
Dès que l'état de dépendance est constaté, vous n'aurez plus à verser de cotisations et percevrez :

- en cas de dépendance totale : la rente garantie,
- en cas de dépendance partielle : 50 % de la rente garantie.



Plus Réunica

Des services d'assistance personnalisés qui facilitent le maintien à domicile

- Dès votre souscription, vous bénéficiez :
 - d'une ligne téléphonique dédiée, pour tout conseil de prévention de la dépendance ou plus largement dans le domaine de la santé ou de la vie quotidienne,
 - de la prise en charge, en cas d'hospitalisation de plus de 5 jours, de la venue d'un proche à vos côtés (trajet, séjour à l'hôpital ou à l'hôtel) ainsi qu'une aide ménagère à domicile. Une garde pour vos animaux familiers est également assurée.
- En cas de perte d'autonomie totale ou partielle :
 - un conseiller à vos côtés pour faire un bilan de vos ressources, des aides auxquelles vous avez droit...
 - l'installation d'un dispositif de téléassistance,
 - la prise en charge d'un ergothérapeute pour déterminer les besoins en aménagement de votre domicile,
 - la recherche d'une entreprise de déménagement en cas d'installation dans un établissement spécialisé,
 - des solutions pour votre maintien à domicile ou votre hébergement en cas d'absence de la personne qui vous aide.

Une garantie complémentaire pour aménager votre domicile
La garantie "Adaptation Autonomie", incluse dans votre contrat, vous fait bénéficier du versement d'un capital (équivalent à 6 fois le montant de la rente souscrite) pour aménager votre domicile si vous choisissez de rester chez vous.

(2) La dépendance est évaluée par notre médecin conseil.

Plus Réunica

Des cotisations respectueuses de votre budget

« La juste assurance au juste coût » est un engagement fondamental de Réunica qui repose sur l'une de ses valeurs fondatrices : la solidarité.



Paul S. a 59 ans et il a choisi d'adhérer à Réunica Autonomie pour un niveau de rente de 500 € par mois. Sa cotisation mensuelle est de seulement 29,27 €⁽³⁾.



Avec Réunica Autonomie, le montant de votre cotisation dépend de votre âge au jour de votre adhésion : ce montant n'augmentant pas avec l'âge, vous avez tout intérêt à souscrire tôt. De plus, le montant de votre rente mensuelle est particulièrement attractif.

10 % de réduction sur chacun de vos contrats
En cas d'adhésion simultanée de votre conjoint(e) (concubin(e), pacsé(e),...), vous et votre conjoint bénéficiez d'une réduction de 10 % sur le montant de vos cotisations.

(3) Tarif en vigueur au 01/01/2012 pour une rente mensuelle en cas de dépendance partielle ou totale, garanties adaptation autonomie et assistance incluses.

Plus Réunica

Extrait⁽⁴⁾ des cotisations mensuelles 2012

Votre âge à l'adhésion	Rente mensuelle			
	300 €	500 €	800 €	1 000 €
55 ans	15,09 €	24,71 €	39,15 €	48,78 €
56 ans	15,72 €	25,77 €	40,84 €	50,89 €
57 ans	16,39 €	26,88 €	42,62 €	53,12 €
58 ans	17,09 €	28,05 €	44,49 €	55,45 €
59 ans	17,82 €	29,27 €	46,44 €	57,89 €
60 ans	18,59 €	30,56 €	48,50 €	60,46 €
61 ans	19,40 €	31,89 €	40,64 €	63,14 €
62 ans	20,23 €	33,29 €	52,88 €	65,93 €
63 ans	21,12 €	34,76 €	55,23 €	68,87 €
64 ans	22,04 €	36,29 €	57,68 €	71,94 €
65 ans	23,00 €	37,90 €	60,25 €	75,15 €

(4) Tarif pour une rente en cas de dépendance totale ou partielle, garanties adaptation autonomie et assistance incluses. Tableau de rentes mensuelles versées à titre d'exemple.

Si vous avez entre 66 et 70 ans ou pour d'autres niveaux de garanties et de rentes :
Contactez-nous au numéro Azur
08 10 10 37 37* ou au 01 40 22 37 37

* prix d'un appel local depuis un poste fixe

Merci de nous renvoyer cette demande d'information dûment complétée à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe.

